

**Immeuble communal, 6 bis rue de Dole - Bail au profit du Cercle Interadministratif de Besançon**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par convention du 17 février 1987 la Ville de Besançon a mis à disposition du Cercle Interadministratif de Besançon (CIB) divers locaux situés dans l'immeuble communal sis à Besançon, 6 rue de Dole, à savoir :

- au sous-sol : un emplacement de stationnement, un local de 73 m<sup>2</sup> à usage de réserve et une annexe de 13 m<sup>2</sup> environ,

- au rez-de-chaussée des locaux d'une surface de 620 m<sup>2</sup> à usage de restaurant et de cuisine,

- au premier étage, les appartements n° 3 et 4 d'une surface respectivement de 46 m<sup>2</sup> et 88 m<sup>2</sup> à usage de bureaux, cuisine et lingerie

La convention du 17 février 1987 est arrivée à échéance le 31 décembre 1995, mais l'Association ayant émis le souhait d'acquérir ces locaux, la convention a été poursuivie tacitement dans l'attente d'une décision.

L'Association ne s'étant toujours pas prononcée, il est donc proposé, dans l'attente qu'une décision soit prise par son Conseil d'Administration de conclure avec le CIB un contrat d'une durée d'un an à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 1997 reprenant les conditions antérieures, le loyer annuel révisé s'élevant à 94 201 F au 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Le Conseil Municipal est donc invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir sur ces bases.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

*Récépissé préfectoral du 11 mars 1997.*